

Tableau: Proposition de partage des paiements directs en cas de remise du domaine le 15 mai

Groupe de contribution but		
Type de paiement direct / Calcul	Période de prestation / de référence	Pourcentage du repreneur en cas de remise le 15 mai
<b>Contributions au paysage cultivé (CPL)</b>		
Maintien d'un paysage cultivé ouvert, participation à la sauvegarde du revenu, promotion de l'estivage		
• Contribution paysage ouvert (fr./ha)	Assurer l'exploitation de toutes les surfaces, période de végétation	100%
• Contribution surfaces en pente, contribution surfaces en forte pente (fr./ha)	Au moins une coupe par année, période de végétation	100%
• Contribution surfaces viticoles en pente (fr./ha)	Difficultés d'exploitation durant toute l'année, toute l'année	7,5/12 = 63%
• Contribution mise à l'alpage (fr./PN*)	Effectif estivé l'année précédente	0%
<b>Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (CSA)</b>		
Maintien d'une intensité productive optimale, allant au-delà du maintien d'un paysage cultivé ouvert		
• Contribution de base (fr./ha)	Maintien d'une charge minimale en bétail sur les surfaces herbagères, toute l'année	7,5/12 = 63%
• Contribution pour la production dans des conditions difficiles (fr./ha)	Compensation des difficultés, toute l'année	7,5/12 = 63%
• Contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes (fr./ha)	Encouragement de la culture des champs et des cultures importantes, toute l'année	7,5/12 = 63%
<b>Contributions à la biodiversité (CBD)</b>		
Maintien et promotion de la diversité des espèces		
• Contribution pour la qualité de la biodiversité (fr./ha ou arbre)	Respect des exigences d'exploitation durant la période de végétation	100%
• Contribution pour la mise en réseau (fr./ha ou arbre)	Respect des exigences d'exploitation durant la période de végétation	100%
<b>Contribution à la qualité du paysage (CQP)</b>		
Maintien, promotion et développement de la diversité des paysages cultivés		
• Mesures par exploitation (fr./expl.)	Rétribution de prestations particulières liées de l'expl., toute l'année	7,5/12 = 63%
• Mesures par unité de surface (fr./ha)	Respect des exigences d'exploitation durant la période de végétation	100%
• Mesures par objet (fr./objet)	Rétribution des restrictions/travail suppl., durant la période de végétation	100%
<b>Contributions au système de production (CSP)</b>		
Promotion de modes de production particulièrement naturels, écologiques et respectueux des animaux		
• Agriculture biologique (fr./ha)	Rétribution de prestations particulières de l'exploitation, toute l'année	7,5/12 = 63%
• Production extensive (fr./ha)	(Automne), période de végétation (Prestations variables en fonction de la culture)	7,5/12 = 63%
• Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) (fr./ha)	Charge en bétail minimale sur la base des effectifs de l'année précédente, surface herbagère durant l'année en cours	7,5/12 = 63%
• Contributions au bien-être animal (SST, SRPA) (fr./UGB)	Période de référence effectif bétail: année précédente SST: exigences toute l'année SRPA: exigences principalement durant le semestre d'hiver	SST: 7,5/12 = 63% SRPA: 0%
<b>Contributions à l'utilisation efficiente des ressources (CUER)</b>		
Promotion d'une utilisation durable des ressources, amélioration de l'efficience des agents de production		
• Techniques d'épandage diminuant les émissions (fr./ha et épandage)	Au max. 4 épandages par parcelle et par année durant la période du 1 <sup>er</sup> septembre de l'année précédente au 31 août de l'année suivante	0%**
• Techniques culturales préservant le sol (fr./ha)	Semis des cultures principales effectué par le cédant	0%
• Utilisation de techniques d'application précise (fr. unique par pulvérisateur)	Contribution unique par pulvérisateur, achat par le cédant	0%
<b>Contribution de transition (CTr)</b>		
Garantie d'une évolution socialement compatible		
• Valeur de base par exploitation x coefficient	Lié à l'exploitation	7,5/12 = 63%
<b>Contributions à des cultures particulières (CCP)</b>		
Renforcement ciblé de certaines cultures importantes pour l'approvisionnement		
• Contribution par culture	(Automne), période de végétation (Prestations variables en fonction de la culture)	7,5/12 = 63%

\* PN = paquier normal \*\*si le cédant a procédé à tous les épandages donnant droit aux contributions

Ruedi Streit, USP Agriexpert, Laurstrasse 10, 5201 Brougg, 056 462 51 11, 056 462 52 04, info@agriexpert.ch, avril 2015

